

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 23 JUIN 2020 **Commune de Champignol-lez-Mondeville**

Le **23 juin 2020**, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni, à salle des fêtes, à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Fabrice **ANTOINE**.

Présents : Fabrice **ANTOINE**, Maire, Jean-Christophe **JEANDON**, Maria **PERTEGA**, Pascal **FRICOT**, Bernard **DUMONT**, Alexandre **ANTOINE**, Florian **PIELTIN**, Sylvie **BERGERE**, Sandrine **DORÉ**, Sébastien **HARTZ** et Christophe **PRIOUX**.

Après avoir adopté le procès-verbal de la séance précédente, le Maire est passé à l'ordre du jour, le conseil municipal désigne Jean-Christophe **JEANDON** comme secrétaire de séance.

VOTE DU COMPTE DE GESTION LOTISSEMENT

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte de gestion du lotissement dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT « LES GENTIANES »

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 du lotissement comme suit :

- Investissement : - 181 777.00 €
- Fonctionnement : + 165 651.46 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 LOTISSEMENT « LES GENTIANES »

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2020 du lotissement « Les Gentianes » comme suit :

- Fonctionnement dépenses : 62 149.00 €
- Fonctionnement recettes : 217 427.00 €

- Investissement dépenses : 205 721.00 €
- Investissement recettes : 205 721.00 €

VOTE DU COMPTE DE GESTION COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, arrête le compte de gestion de la commune dressé, pour l'exercice 2019, par le trésorier, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE

Le conseil municipal approuve le compte administratif de l'année 2019 de la commune comme suit :

- Investissement : + 70 624.67 €
- Fonctionnement : + 193 077.70 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 COMMUNE

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget 2020 de la commune qui s'équilibre comme suit :

- Fonctionnement : 602 227.00 €
- Investissement : 202 156.00 €

VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020 comme suit :

- Taxe foncière : 9.66 %
- Taxe foncière (non bâti) : 12.10 %
- CFE : 14.81 %

DOTATION EN MATERIEL DU SDIS AU CPI

En 2016, le SDIS de l'Aube a engagé un plan de valorisation et de soutien en faveur des centres de première intervention (CPI) communaux. Dans ce contexte et afin de les aider à exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles, Philippe PICHERY, Président du Conseil départemental de l'Aube, a souhaité permettre aux CPI communaux de se doter d'équipements adaptés à leurs missions. Le SDIS acquiert et conserve la propriété des biens, qu'il affecte aux communes concernées, par contre, l'entretien relève de la responsabilité des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal accepte la mise à disposition par le SDIS de l'Aube d'un sac de l'avant, d'un lot épuisement, d'un lot tronçonnage, d'un lot balisage, d'échelle à coulisse, d'un lot éclairage et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette mise à disposition..

DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COPE DE CHAMPIGNOL

La COPE de Champignol sera représentée par les membres du conseil municipal.

PRIME EXCEPTIONNELLE – COVID 19

Le Maire propose à l'Assemblée délibérante d'instaurer la prime exceptionnelle liée à la reconnaissance de l'activité de certains agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire et d'en déterminer les modalités d'attribution. Cette prime est plafonnée à un montant de 1 000 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une prime exceptionnelle de 1 000 € au personnel communal.

QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal est informé :

- De l'installation d'une table de pique-nique à la boulangerie et à la chapelle,
- Que la désignation des représentants pour les élections sénatoriales aura lieu le vendredi 10 juillet (date imposée par la Préfecture),
- D'une proposition d'indemnisation de l'assurance pour le vol de l'aigle du lutrin et de 3 statuettes de bâtons de procession pour un montant de 12 000 €,
- D'une sortie en forêt organisée par l'ONF courant juillet,
- Du compte-rendu, par Bernard DUMONT, des travaux à la boulangerie,

Les commissions communales respectives prennent acte :

- De l'annulation des festivités du 14 juillet afin de conserver les mesures sanitaires,
- De la renégociation du contrat d'entretien des extincteurs,
- De la coupe des frênes au bas des Perrières et à leur remplacement,
- De l'aménagement de la cabane en pierre rue de la Lochère,
- D'une exposition pour le bicentenaire de la mort du Maréchal de Beurnonville,
- Du dégagement des panneaux du sentier de la découverte,
- De l'incivisme au dépôt des « lavières ».

La séance est levée à 21h20.

Fabrice ANTOINE
Maire de Champignol-lez-Mondeville